

Le bureau du syndic

Nous sommes à la recherche d'un(e) technologiste médical(e) qui serait intéressé(e) à compléter notre équipe à titre de syndic adjoint(e).

En résumé, le travail du syndic adjoint consiste à faire enquête dans le dossier qui lui sera attribué à la suite d'une information indiquant qu'un professionnel a commis une infraction au Code des professions ou aux règlements qui régissent la profession. Suite à son enquête, le syndic adjoint doit prendre l'une de ces décisions:

- Déposer une plainte au conseil de discipline
- Fermer le dossier sans dépôt de plainte
- Fermer le dossier avec un moyen alternatif à la plainte disciplinaire
- Aller en conciliation

Il est ainsi responsable d'une part importante du rôle de l'Ordre professionnel qui est de protéger le public.

Le candidat idéal doit :

- Être technologiste médical(e) et avoir au moins 5 ans d'expérience dans le milieu médical clinique.
- Posséder un intérêt pour la protection du public et pour l'aspect déontologique de la pratique professionnelle.
- Son rôle l'amènera à communiquer avec différentes personnes dans des contextes parfois difficiles, il doit donc être en mesure de s'exprimer clairement, de manière à être bien compris.
- Être calme
- Être capable de prendre des responsabilités et à mener de front ses dossiers
- Démontrer une capacité à étudier les problèmes sous plusieurs angles et à utiliser une démarche logique dans sa prise de décision.
- Être en mesure de se déplacer au travers le Québec.

En intégrant l'équipe du bureau du syndic, le syndic adjoint ne sera jamais laissé seul avec les dossiers sous sa responsabilité. En cas de difficulté ou de questionnement, il pourra compter sur :

- du mentorat
- le support de ses collègues
- des journées de formation sur le processus disciplinaire.

Informations additionnelles :

- Ce n'est pas un travail à temps plein, nous estimons à environ 80-120 heures par année.
- Ce travail peut être fait en complémentarité avec votre travail comme technologiste médical de votre centre.
- Télétravail en temps plein.
- Horaire en fonction de vos disponibilités (à la condition que vos dossiers évoluent)

- Rémunération à l'heure selon l'échelle salariale adoptée par le conseil d'administration de l'OPTMQ
- Accès à un compte de dépense pour des frais de déplacement, hébergement ou repas encourues dans l'exercice de vos fonctions à titre de syndic adjoint et selon les modalités de la Politique de remboursement des frais de séjour et de voyage.

Si ce défi vous intéresse, faites parvenir votre lettre de motivation ainsi que votre curriculum vitae à syndic@optmq.org

Toute demande sera considérée et nous communiquerons avec chacun d'entre eux.